

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Décret n° 2003-54 du 10 Avril 2003
portant nomination du directeur de l'école normale
supérieure.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

—Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 29-71 du 4 décembre 1971 portant création de
l'université de Brazzaville;

Vu l'ordonnance n° 9-74 du 14 mai 1974 portant modification de
l'ordonnance n° 29-71 du 4 décembre 1971 portant création de l'université
de Brazzaville;

Vu l'ordonnance n° 34-77 du 28 juillet 1977 portant changement de nom
de l'université de Brazzaville en université Marien NGOUABI;

Vu le décret n° 76-439 du 16 novembre 1976 portant organisation de
l'université Marien NGOUABI;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret
n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du
Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean Pierre MBAKIDI est nommé directeur
de l'école normale supérieure.

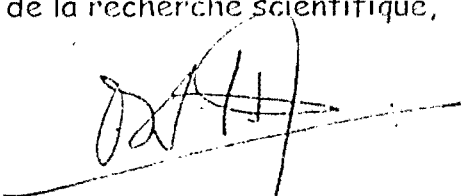
Article 2. : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur Jean Pierre MBAKIDI, sera inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 Avril 2003

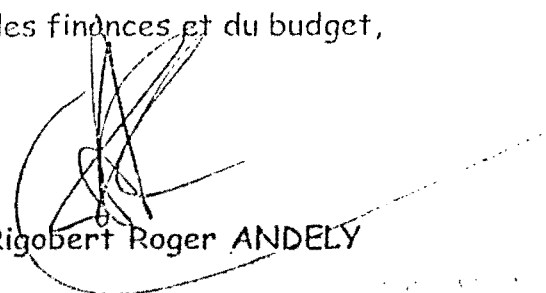

Denis SASSOU -NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique,


Henri OSSEBI

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Rigobert Roger ANDELY